

# Compte rendu de conseil Municipal du 11 Avril 2016

**Présents** : Laurent LAROCHE, Maire, Laurence BARITAUD , Annie BRULON, Paul JEANNEAU, Stéphane LEONARD, Marie-Jeanne MAILLOCHON, Vincent MANTEAU, Alain NEVIERE, Suzanne MARCHAND, Jacques MARTINAUD, Jean-Marc POUGET.

**Absents excusés** : Florian CHIRON (pouvoir à Marie Jeanne MAILLOCHON), Sandra DUBOS (pouvoir à Laurent LAROCHE), Sylviane OUVRARD (pouvoir à Annie BRULON).

**Secrétaires de séance** : Alain NEVIERE et Marie-Jeanne MAILLOCHON

Mr le Maire, ouvre la séance à 20 heures et procède à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 23 Mars 2016. Après quelques petites précisions et compléments d'informations qui y sont apportés, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire accueille M. Jean Philippe VANGAEVEREN, Trésorier du Blanc.

Celui-ci donne quelques explications sur les règles d'élaboration des budgets. Le budget est à la fois un acte de prévision et un acte d'autorisation. L'inscription au budget est la première concrétisation des projets communaux. Le budget est régi par des principes très stricts :

- l'annualité budgétaire : son exécution est d'une durée d'un an avec une période supplémentaire pour tout finaliser en janvier de l'année N+1. Les dépenses d'investissement peuvent déborder, on parle alors de restes à réaliser.
- l'unité budgétaire : c'est un document unique mais il peut être complété par des budgets annexes, assainissement par exemple, et une ou des Décisions Modificatives pour adapter les prévisions en cours d'année.
- l'universalité budgétaire : il retrace toutes les opérations financières
- l'équilibre budgétaire : il doit présenter un équilibre général recettes/dépenses tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. La seule possibilité pour équilibrer est de prélever sur le fonctionnement pour abonder l'investissement. Il faut tenir compte de l'historique et reprendre les résultats antérieurs (en positif et en négatif).

Le Compte administratif retrace les conditions d'exécution du budget prévu.

M. le Maire s'étant retiré le Conseil municipal présidé par M. Alain NEVIERE, 1<sup>er</sup> adjoint, a procédé à l'approbation du Compte de gestion du budget principal dressé par le Trésorier.

Voté à l'unanimité.

Le Compte administratif qui traduit l'exécution du budget par le Maire laisse apparaître une baisse des dotations, en particulier de la DGF, mais une compensation partielle sous forme de fonds de péréquation. Il peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015</b>						
<b>Libellé</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Totaux</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	13 685.39	69155.74	0.00	69 155.74	13 685.39
Opérations de l'exercice	648 555.92	755 792.52	53 432.34	162 525.93	701 988.26	918 318.45
Total	648 555.92	769 477.91	122 588.08	162 525.93	771 144.00	921 377.06
Résultat	0,00	120921.99	0.0	39937.85	0.0	160 859.84
Restes à réaliser	0,00	0,00	29 518.73	68 496.11	69489.79	4268.00
Totaux cumulés	648 555.92	769 477.91	192 077.87	166 793.93	940 633.79	936 271.84
Résultats définitifs	0,00	<b>120 921.99</b>	<b>25 283.94</b>	0.00		<b>95 638.05</b>

M. NEVIERE soumet le Compte Administratif à l'approbation du Conseil : voté à l'unanimité.

Sont ensuite présentés le Compte de gestion et le Compte administratif du budget d'assainissement. Le montant élevé des restes à réaliser s'explique par le report d'exécution du remplacement de la bache du lagunage, les conclusions de l'étude diagnostic de l'assainissement ayant mis en évidence d'autres priorités qui devront faire l'objet d'un phasage des travaux en plusieurs tranches.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2015</b>						
<b>Libellé</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Totaux</b>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	22 498.81		51 541.11	0.00	58 664.75
Opérations de l'exercice	16 603.60	28 273.35	36 222.39	12 478.62	26 380.46	41 755.63
Total	16 603.60	50 772.16	36 222.39	64 019.73	26 380.46	100 420.38
Résultat	0,00	34 168.56	0.00	27 797.34	0,00	74 039.92
Restes à réaliser	0,00	0,00	184 744.35	146 779.50	184 744.35	146 779.50
Totaux cumulés	16 603.60	50 771.16	220 966.74	210 799.23	237 570.34	261 571.39
Résultats définitifs	0,00	<b>34 168.56</b>	<b>10 167.51</b>	0.00	<b>0.00</b>	<b>24 001.05</b>

Soumis à l'approbation du Conseil le Compte de gestion puis le Compte administratif de l'assainissement sont votés à l'unanimité.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget principal comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice :		107 236.60
Résultat antérieur reporté :		13 685.39
<b>Résultat définitif à affecter :</b>		<b>120 921.99</b>
<b>Investissement</b>		
Résultat de l'exercice		109 093.59
Résultat antérieur reporté		-69 155.74
Résultat total compte 001		39 937.85
Restes à réaliser dépenses		69 489.79
Restes à réaliser recettes		4 268.00
Solde des restes à réaliser		-65 221.79
<b>Résultat définitif</b>		<b>- 25 283.94</b>
<b>Affectation du résultat :</b>		
Affectation excédent invest.reporté au compte 001		39 937.85
Exécution du virement à la sect. Investissement 1068		25 283.94
affectation à l'excédent reporté 002		95 638.05

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget assainissement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice :		11 669.75
Résultat antérieur reporté :		22 498.81
<b>Résultat définitif à affecter :</b>		<b>34 168.56</b>
<b>Investissement</b>		
Résultat de l'exercice		-23 743.77
Résultat antérieur reporté		51 541.11
Résultat total compte 001		27 797.34
Restes à réaliser dépenses		184 744.35
Restes à réaliser recettes		146 779.50
SOLDE DES RESTES A REALISER		-37 964.85
<b>Résultat définitif</b>		<b>-10 167.51</b>
<b>Affectation du résultat :</b>		
Affectation déficit invest.reporté au compte 001		27 797.34
Exécution du virement à la sect. Investissement 1068		10 167.51
affectation à l'excédent reporté 002		24 001.05

### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016 :**

Le prix de l'eau assainie est jugé très faible par l'Agence de l'Eau qui préconise son augmentation pour 2017, à compter du relevé effectué fin 2016 par le syndicat des eaux de Fontgombault. L'étude diagnostic a identifié pour satisfaire aux obligations sanitaires un besoin de travaux estimé globalement à 2,3 millions d'euros étalés sur 3 tranches.

L'Agence de l'Eau peut subventionner à hauteur de 60% pour l'ensemble des travaux et le Conseil départemental à hauteur de 20%, mais uniquement sur les extensions de réseau. La couverture du reste à charge de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour la commune pourrait faire passer le prix du m3 de 0,72 à 1,08€.

A compter de 2018 la compétence passera à la Communauté de communes Il faut donc anticiper en valorisant le temps passé par les employés communaux en ce domaine qui devra être pris en compte

Soumis au vote le budget primitif assainissement 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 52 646 € et en dépenses et recettes d'investissement à 216 090,35 € est adopté à l'unanimité.

### **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016 :**

Le Budget principal 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 813 612 € et en dépenses et recettes d'investissement à 862 643 €.

L'augmentation du poste dépenses de personnel s'explique par le recrutement de Christopher RENAUD. Il n'est pas éligible à un contrat de génération. Il est proposé de l'embaucher à temps plein 35 h dont 10h facturées à la CDC pour ses missions d'encadrement sportif.

Soumis au vote le Budget principal est adopté à l'unanimité.

### **TAUX D'IMPOSITION 2016 :**

Après l'augmentation sensible décidée en 2015 et compte tenu des résultats de l'exercice il est proposé de les maintenir en l'état, soit :

- Taxe d'habitation 10,00 %
- Taxe foncière (bâti) 12,17 %
- Taxe foncière (non bâti) 34,59 %

Voté à l'unanimité.

### **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE à TEMPS COMPLET**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, section I,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'en raison de l'augmentation des tâches au sein des services techniques, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget primitif 2016,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision

### **Contrat Unique d'Insertion Mr BOHAN Terence**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat unique d'insertion de Mr BOHAN Terence domicilié 4, La Bouige Chanterais 36370 BELABRE à compter du 2 juin 2016 pour une durée d'un an à raison de 30 heures par semaine afin d'effectuer divers travaux d'entretien sur la Commune de Bélâbre,

Et autorise Mr le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Comité MISS et THIENNOT :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du comité de soutien MISS et THIENNOT demandant si nous serions d'accord pour donner leur nom à un espace public, place ou rue, dans notre commune. Une projection du film « présumés coupables » pourrait être organisée à cette occasion.

Le conseil est d'accord à l'unanimité. Le choix du lieu restera à définir.

#### **Travaux de voirie :**

Les travaux de la rue Jean-Jaurès débuteront le 9 mai obligeant pendant une semaine à une déviation. Le rabotage de la chaussée produira 1 000 tonnes de gravats à stocker et 1600 tonnes à évacuer.

#### **Aménagement de la place :**

Plusieurs personnes se sont plaintes de l'emplacement des pots de fleurs installés sur la place de la République causant des désagréments lors du stationnement des véhicules et plus particulièrement les jours de marché.

La commission fleurissement devra se réunir rapidement pour réfléchir à une solution et également pour proposer une protection des massifs à planter afin d'atténuer l'aspect très minéral de cette place.

#### **Festival Darc :**

Un appel à candidats est lancé pour proposer à des jeunes de bénéficier d'un stage gratuit au festival Darc offert par le Département.

**Commission culture :**

Elle s'est réunie pour évoquer l'organisation d'une soirée jazz le 19 juillet à la Basse-Cour en partenariat avec l'association Zik actuelle du Blanc et d'une représentation le 23 juillet du spectacle « Ces gens là » conçu par la Compagnie des Songes à partir des œuvres de Jacques Brel. Le Comité des fêtes couvrira la partie restant à charge après subventionnement de 2 000 € par la Communauté de communes soit 2 500 €.

**Produits phytosanitaires :**

Il est envisagé de proposer une formation à l'achat de ces produits à un employé communal pour le compte de plusieurs communes au titre de la mutualisation

**Agenda :**

20 avril : commission travaux à 10h et réunion publique plan d'eau et assainissement à 20h30.

22 avril : commission tourisme patrimoine 16h30.

8 mai : Commémoration à 10 h avec le Maire de MONNETIER-MORNEX

La séance est levée à 23h30.